

Lave-linge FRONTAL

AWOD 2829



6th

photo non contractuelle

Ce programmateur intelligent adapte les paramètres de lavage et permet de réaliser jusqu'à 50% d'économies d'énergie***

> 8 kg, 1200 trs A++ Départ différé digital Programmateur intelligent 6ème Sens

LABEL**	(
Classe d'efficacité énergétique	A++
Classe d'efficacité à l'essorage	В
Consommation d'énergie (kWh/an)	217
Consommation d'eau (Litres/an)	11000
Niveau d'émission sonore en lavage (dB)	59
Niveau d'émission sonore en essorage (dB)	75
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	
Capacité de chargement (kg)	8
Vitesse d'essorage (tours/min)	1200
Programmateur intelligent 6ème Sens	OUI
Indicateur de déroulement du cycle	DIGITAL
PROGRAMMES	12
Coton	OUI
Synthétique	OUI
Couleurs : Couleurs/Noir/Blanc	-
Magic 40	OUI
Eco Coton	OUI
Linge Délicat	OUI
Lavage à la main	OUI
Aqua Eco 19 L	-
Linge Bébé	-
Duvet	-
Jeans	OUI
Sport	-
Chrono 30	OUI
Laine TOUCHES ET OPTIONS	0UI 11
Départ différé digital	OUI
Départ - Pause	OUI
Rapide	OUI
Lavage à froid	OUI
Repassage facile	-
Clean +	OUI
Rinçage plus	OUI
Prélavage	OUI
Arrêt Cuve Pleine	OUI
Réglage de la température	_
Annulation / Vidange	OUI
EQUIPEMENTS	
Moteur Universel	OUI
Volume Tambour Inox (litres)	54
Bacs à produits amovibles	3
Pieds ajustables	OUI
Détecteur anti-mousse	OUI
Détecteur anti-balourd	OUI
Cuve polypropylène	OUI
Accès Direct à la pompe à vidange	derrière plinthe
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Dimensions nettes en cm (HxLxP)	84,5x59,5x57,5
Dimensions avec emballage en cm (HxLxP)	88x64x63
Poids (en kg) net / avec emballage	68 / 70
Puissance de chauffage (en watts)	2300
Alimentation électrique (V / Hz)	230 V - 50 Hz
Fusible (en ampères)	10 A

Référence	12 NC	EAN
AWOD 2829	859.232.529.010	8.003.437.724.244

^{***} Différence de consommation entre une charge minime (1 kg) et la charge maximale déclarée, sur le Programme Coton 60°C par exemple

WHIRLPOOL France S.A.S. Siège social : 2, rue Benoît Malon – BP 300 – 92156 Suresnes Cedex – SAS au capital de 49.500.000 Euros – RCS Nanterre B 325 041 481

^{**} Déclarations conformes au règlement délégué 2010/30/UE